

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Journée portes ouvertes

samedi
17 février
2024

10h-16h30

4 rue Auguste Pavie
22200 Guingamp
www.cnam-inseac.fr

Temps forts de la journée

11h00

Conférence
«Les métiers et débouchés de l'Éducation Artistique et Culturelle», animée par les membres de l'équipe pédagogique de l'Insecac
Salle Avalon

12h-12h30

stand vie de campus
Salle Avalon

14h00

Visite de la Prison
RDV salle Hedy Lamarr

14h-14h30

Projection du film présenté au concours «Je filme ma formation» par les étudiants du DSP
Salle Avalon

14h30-15h00

Présentation des sujets de thèse en 180 secondes, animée par les doctorants de l'Insecac
Salle Avalon

15h-16h30

Animation des étudiants
Salle Avalon

Performance Vidéo-Danse
Salle Avalon

Films de l'Insecac

10h-11h / 14h00-16h30

Présentation générale :
formations, organisation, modalités de candidature
Formation initiale et continue, formation à distance, VAE

10h-11h / 13h30-16h30

Accueil

10h-12h30 / 13h30-16h30

Association étudiante

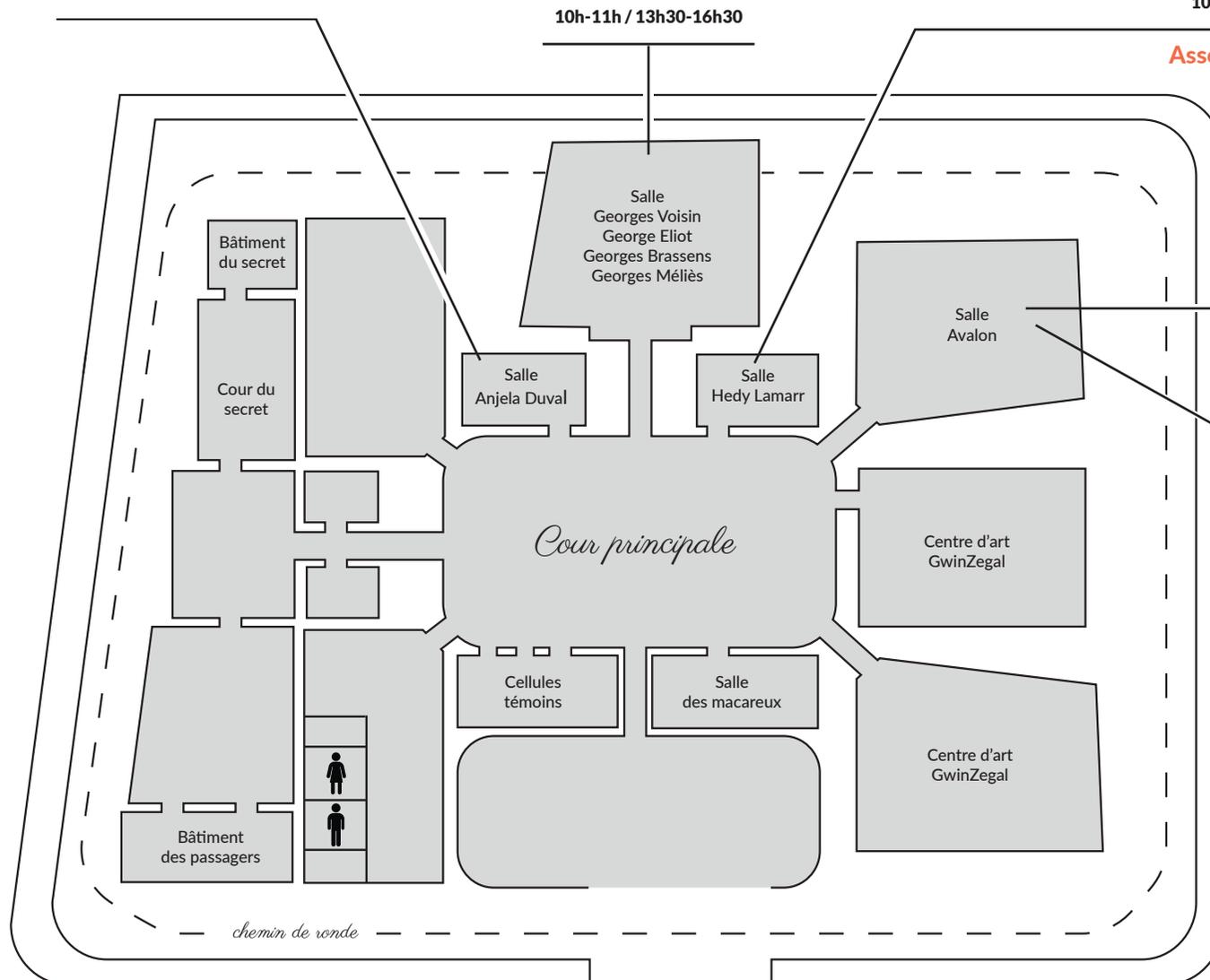
CONFÉRENCE

Les métiers et les débouchés de l'EAC

11h-12h

Animations & vie de campus

12h-12h30 / 14h00-16h30



Entrée de la Prison